
Nachlassverträge Concordats Concordati

No 235 Freitag, 02.12.2005 123. Jahrgang

1. *Débitrice*: **Pizzeria du Moulin SA**, Moulin 4,
1110 Morges
2. *Sursis concordataire prolongé le*: 08.11.2005
3. *Remarques*: Par décision du 8 novembre 2005, communiquée le 24 novembre 2005, la Présidente du Tribunal d'arrondissement de La Côte a prolongé au 21 février 2006 la durée du sursis concordataire à la Pizzeria du Moulin SA, représentée par Pascal Stouder, agent d'affaires breveté.

Tribunal d'arrondissement de la Côte
1260 Nyon

(03130432)